

06 déc 2019 -15:05

Conseil des ministres du 6 décembre 2019

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 6 décembre 2019, sous la présidence de la Première ministre Sophie Wilmès.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

06 déc 2019 -15:05

Appartient à Conseil des ministres du 6 décembre 2019

Préparation du Conseil européen des 12 et 13 décembre 2019

Le Conseil des ministres a pris acte des préparatifs du Conseil européen, qui aura lieu à Bruxelles les jeudi 12 et vendredi 13 décembre 2019.

Les points suivants seront abordés pendant le Conseil :

- le changement climatique
- le cadre financier pluriannuel
- le Brexit

Le Conseil sera suivi d'un Sommet de la zone euro en format inclusif.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des
Institutions culturelles fédérales
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>

Steve Detry
Porte-parole (FR)
+32 473 56 77 04
steve.detry@premier.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@premier.fed.be

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la
Défense

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 82 11

06 déc 2019 -15:05

Appartient à [Conseil des ministres du 6 décembre 2019](#)

Dotation 2019 à la Région de Bruxelles-Capitale pour l'organisation des sommets européens

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal accordant une dotation pour 2019 à la Région de Bruxelles-Capitale pour la sécurité découlant de l'organisation des sommets européens et de la fonction de capitale de Bruxelles.

En 2019, la dotation annuelle de 55 millions d'euros à la Région de Bruxelles-Capitale est répartie comme suit :

- 14.367.000 euros pour les dépenses liées au financement de l'Ecole régionale de Police
- 3 millions d'euros pour les dépenses liées à la sécurisation de la STIB
- 2.633.000 euros afin de soutenir le déploiement de la vidéo protection et de la transformation digitale
- 35 millions d'euros au bénéfice des zones de police, afin de soutenir les politiques de sécurité au niveau zonal

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal accordant une dotation pour 2019 à la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre du Fonds de financement de certaines dépenses effectuées qui sont liées à la sécurité découlant de l'organisation des sommets européens à Bruxelles, ainsi que des dépenses de sécurité et de prévention en relation avec la fonction de capitale nationale et internationale de Bruxelles

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

06 déc 2019 -15:05

Appartient à [Conseil des ministres du 6 décembre 2019](#)

Asile : liste des pays d'origine sûrs

Sur proposition de la ministre de l'Asile et la Migration Maggie De Block et du ministre des Affaires étrangères Philippe Goffin, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal établissant la liste des pays d'origine sûrs, dans le cadre de la loi sur les étrangers.

Conformément à la loi sur les étrangers, le Conseil des ministres doit rédiger une fois par an la liste des pays d'origine sûrs, reprise dans un arrêté royal. Sur la base de l'avis du commissaire général aux réfugiés et aux apatrides, des avis des Affaires étrangères et des listes des pays d'origine sûrs d'autres pays européens, le Conseil des ministres conclut que les pays suivants peuvent être considérés comme pays d'origine sûrs : l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, le Kosovo, le Monténégro, la Serbie, l'Inde et la Géorgie.

Pour les demandes d'asile introduites par des personnes venant de pays d'origine sûrs, le Commissaire général aux réfugiés et aux apatrides peut traiter la demande selon une procédure accélérée et la considérer comme manifestement infondée lorsqu'il ne ressort pas clairement des déclarations de ces personnes qu'il existe, en ce qui les concerne, une crainte fondée de persécution ou des motifs sérieux de croire qu'elles court un risque réel de subir une atteinte grave. Un examen individuel effectif reste toutefois indispensable.

Un pays est considéré comme un pays d'origine sûr lorsque, sur la base de la situation légale, de l'application du droit dans le cadre d'un régime démocratique et des circonstances politiques générales, il peut être démontré que, d'une manière générale et de manière durable, il n'y a pas de persécution au sens de la Convention internationale relative au statut des réfugiés ou des motifs sérieux de croire que le demandeur d'asile court un risque réel de subir une atteinte grave telle que déterminée par la loi.

Projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 57/6/1, alinéa 4, de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, établissant la liste des pays d'origine sûrs

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé
publique, et de l'Asile et la Migration

Tour des Finances

Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 528 69 00

<https://www.deblock.belgium.be>

Audrey Dorigo

Porte-parole (FR)

+32 475 77 84 03

audrey.dorigo@minsoc.fed.be

Jelle Boone

Porte-parole (NL)

+ 32 499 14 26 99

jelle.boone@minsoc.fed.be

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la
Défense

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 82 11

06 déc 2019 -15:05

Appartient à [Conseil des ministres du 6 décembre 2019](#)

Contribution belge aux opérations en Afrique en 2020

Sur proposition du ministre de la Défense Philippe Goffin, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la contribution belge aux opérations en Afrique en 2020, dans le cadre de l'appui aux Ecoles nationales à vocation régionale, de l'appui au Maritime Capacity Building et de la coopération bilatérale.

La Défense s'est investie depuis quelques années dans divers engagements visant à contribuer à la stabilité de certaines régions d'Afrique. En 2020, la Défense a également l'intention d'engager des militaires en Afrique, dans le cadre de :

- l'appui aux Ecoles nationales à vocation régionale (ENVR), des écoles nationales thématiques avec une vocation régionale dans lesquelles des formations liées à la sécurité sont données
- du *Maritime Capacity Building*, programme de renforcement des capacités maritimes en Afrique de l'Ouest et du Nord, afin d'accroître la sécurité maritime
- la coopération bilatérale en Afrique du Nord, en Afrique de l'Ouest, au Sahel et en Afrique centrale

Le Conseil des ministres a dès lors donné son feu vert pour des engagements ponctuels de militaires au Bénin, en Mauritanie, au Burkina-Faso, au Niger, au Congo-Brazzaville, en Tunisie, en Algérie, en République démocratique du Congo et en Zambie.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la
Défense
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 82 11